

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**

Séance du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h05, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Nombre de conseillers municipaux présents : 11  
Nombre de votants : 11 + 3 pouvoirs

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le 16/12/22

ID : 074-217400795-20221214-2022\_042\_DE-DE

Présents (11) : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; HARZO Marie ; MEILLIER Claire ; Roselyne CORRADINI ; Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; CREDOZ Pierre ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît

Absents (3) : Mme POYET-MOREUL Evelyne ; Mme MEYZIE Florence ; M. LAMBERSENS Dominique

Pouvoirs (3) : Mme POYET-MOREUL Evelyne donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire  
Mme MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie  
M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à M. BASTARD-ROSSET Benoît

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

**DELIBERATION  
N° 2022/042**

**REVISION TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT ET DES PRESTATIONS  
AVEC PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) ASSOCIE -  
TARIFS A COMPTER DU 01/01/2023**

La commune des Clefs a confié la production et la distribution de l'eau potable et la collecte des eaux usées à la société publique locale « O des Aravis » depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 dans le cadre de conventions portant sur la gestion sous forme concessive :

- du service de l'assainissement collectif (partie collecte)
- du service de production et de distribution d'eau potable

Ces conventions prévoient une révision tarifaire annuelle des prix de l'eau et de l'assainissement basée sur les indices (fournis par l'INSEE) suivants :

- Coût horaire du travail dans le secteur de l'eau et de l'assainissement
- Indice de prix de production - Produits industriels dont eau
- Electricité

**Vu** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2224-7 et suivants ;

**Vu** la convention, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, entre la commune des Clefs et la société publique locale « O des Aravis » au sujet de la délégation de la collecte des eaux usées ;

**Vu** que la Commune des Clefs est compétente en matière de collecte des eaux usées ;

Le Maire propose au conseil d'appliquer une augmentation de 15% sur les tarifs 2022, ce qui permettrait de financer la moitié du PPI présenté par O des Aravis.

Il informe le conseil qu'une application du coefficient contractuel de 1,1246 ne permettrait pas de financer le PPI présenté par O des Aravis.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le 16/12/22

ID : 074-217400795-20221214-2022\_042\_DE-DE

**DELIBERATION**  
N° 2022/042 (suite)

**REVISION TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT ET DES PRESTATIONS  
AVEC PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) ASSOCIE -  
TARIFS A COMPTER DU 01/01/2023**

Récapitulatif dans le tableau ci-dessous :

ASSAINISSEMENT	Part fixe	Part variable	120 m <sup>3</sup>
Tarifs 2022	19,40	0,44	72,20
Tarifs 2023 avec coefficient contractuel de 1,1246 sur tarifs 2022	21,82	0,49	81,20
Tarifs 2023 avec augmentation de 15% sur tarifs 2022	22,31	0,51	83,03

Cette indexation s'applique à l'ensemble des prestations réalisées par O des Aravis

Ci-dessous la proposition du PPI par O des Aravis :

### LES CLEFS- PROSPECTIVE TRAVAUX EU - INVESTISSEMENT HT. en €

	2022	2023	2024	2025	2026	CUMUL	
<b>Investissement</b>							
1	Prévision budgétaire travaux impératifs (aléas, dévoiement...)	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	40 000 €
	Subventions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2	Extension réseau EU Montisbrand			220 000 €			220 000 €
	Subventions			66 000 €			66 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>228 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>260 000 €</b>
	Total subventions	0 €	0 €	66 000 €	0 €	0 €	66 000 €

Ce PPI assainissement prend en compte les travaux déjà réalisés à Montisbrand et chiffre 550ml de fonte de diamètre 200mm et 13 raccordements.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à 11 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 2 voix CONTRE et 1 ABSTENSION :

**Décide** d'approuver les tarifs 2023 de l'assainissement relevant de la compétence communale en appliquant une augmentation de 15% sur les tarifs 2022 et les prestations ;

**Décide** d'approuver le PPI proposé par O des Aravis selon tableau ci-dessus ;

**Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches utilisées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs les jours, mois et an susdit.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,  
Nathalie BULEUX

*Buleux*